

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT V

COPIE

COMMUNE DE SIERRE

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE:

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Forêt:

Plan de zone:

Forêt:

Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec piquetage et relevé de géomètre.

Plan de zone:

Périmètre de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 06 DEC 2006

Droit de sceau: Fr. 370.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:

Le géomètre:

L'ing. forestier:

L'inspecteur d'arrond. V

du service des forêts et du paysage:

La Commune:

Sierre, le 20.04.06

Venthône, le 28.06.06

Bramois, le 01.06.06

Sierre, le 01.06.06

RAYMOND RUDAZ

CHRISTOP FREI

ing. forestier EPFZ SA

DARIONA

3973 VENTHÔNE

Plan cadastral 27

1178

Plan cadastral mis à jour 01 avril 2006

Vers. DATE DESSIN CONTROLE

Etabli. 20.04.06 PG CT

o

Modif.

Fichier : 1178d013.dwg

Format : 1.05m2



27

27